

**Sujet :** [INTERNET] Ouverture cloture 2021-2022

**Date :** Thu, 29 Apr 2021 19:41:54 +0200 (CEST)

**De :** gaston.masson

Favorable à la période complémentaire à partir du 15 mai à l'ouverture générale pour la vènerie sous terre du blaireau.

Classé gibier depuis 1988, la population de blaireaux en France est en constante augmentation, il est nécessaire d'en permettre la chasse dès le 15 mai pour assurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Les demandes de destruction de blaireaux sont de plus en plus fréquentes en France. Avant d'autoriser sa destruction, il faut en permettre sa chasse. Par ailleurs Mai-juin correspond à la période des grands déplacements des blaireaux. Les cultures sont hautes et les bords de routes rarement fauchés. En conséquence, les blaireaux sont souvent percutés par les véhicules. Si certains en meurent, beaucoup en sortent sérieusement blessés. Par son mode de chasse sélectif, la vènerie sous terre contribue à prélever d'abord les animaux en détresse.

Cordialement,

Gaston MASSON